

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Octobre 2025

## **Conseillers présents :**

- Mesdames Audrey RAYNAUD
- Messieurs Georges RAMON, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Jean ATZORI, Bernard SORBIER, Georges SOLERA, Aimé CONTE

**Conseillers représentés :** Frédéric PLANES par Michel LACROIX

**Conseillers absents :** Alice MARGOTTON, Michaël SOLER

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h30.

M. Jean ATZORI assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 9 voix.

## **DÉLIBÉRATIONS :**

### **1. RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION**

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section B, parcelle n°1447, située au 2 impasse des clauses 11340 Belvis pour laquelle il est proposé de renoncer.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

### **2. MODIFICATION STATUTAIRE DU SIRP DU PAYS DE SAULT**

La commune a reçu du Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique du Pays de Sault la proposition des nouveaux statuts du SIRP qui porte principalement sur :

- \* La modification de l'adresse du siège administratif du SIRP du Pays de Sault suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés au 2 rue de l'Oum 11340 Belcaire ;
- \* La mise à jour de certaines références réglementaires et la complétude de certaines compétences (Inscriptions des élèves aux écoles) ;
- \* Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

### **3. ACQUISITION IMMOBILIERE**

La commune a reçu du service du Domaine, chargé de la gestion de la succession de Mme GRAUBY Marguerite, une proposition d'achat de la parcelle ZC N°129 d'une contenance de 1990m<sup>2</sup> évaluée à 1.50€/m<sup>2</sup>. Cette parcelle fait l'objet d'un emplacement réservé au PLUi en vue d'agrandir le cimetière. La commune accepte la proposition du Domaine, soit une acquisition qui s'élève à 2 985€.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

#### **4. AVENANT AU MARCHÉ « EFFACEMENT BT GRAND RUE DU MOULIN D'ABLE SUR POSTE ABREUVOIR » DOSSIER SYADEN**

Le SYADEN informe la commune que des contraintes techniques concernant l'éclairage public de ce projet, ont engendré des coûts supplémentaires à ceux initialement prévus. Le plafond subventionnable n'est néanmoins pas dépassé. C'est pourquoi il convient de délibérer afin de réajuster les montants.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

#### **5. AVENANT AU MARCHÉ « RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE »**

Dans le cadre du marché public de « Renouvellement de la canalisation d'adduction d'eau potable » des contraintes techniques survenues sur le terrain, ont entraîné des modifications dans le tracé mais également une augmentation de la durée du chantier. Ces modifications engendrent un surcoût qu'il faut valider par un avenant d'un montant de 49 347€HT. Malgré cet avenant la dépense totale reste très en deçà du coût global du marché initialement estimé.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

#### **6. FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT EN DEUX ECHEANCES**

Dans un souci de dilution de la dépense de l'eau et de l'assainissement pour les ménages, il a été fait le choix de la répartir en deux factures à 6 mois d'écart. La 1<sup>ère</sup> facture, adressée en janvier, concernera la part fixe composée de l'abonnement eau et assainissement et la location du compteur pour l'année N. La 2<sup>nd</sup> facture, adressée en juin, concernera la consommation réelle de l'année N-1 incluant les consommations d'eau et d'assainissement (pour les abonnés à l'assainissement collectif) et les redevances reversées à l'Agence de l'Eau RMC selon les volumes consommés.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

#### **7. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS) a été instauré pour assurer une meilleure transparence sur le service de l'eau. Sa production est obligatoire. Ce rapport étant déclaratif, il doit être validé par l'assemblée délibérante.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

#### **8. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2024**

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement (RPQS) a été instauré pour assurer une meilleure transparence sur le service de l'assainissement. Sa production est obligatoire. Ce rapport étant déclaratif, il doit être validé par l'assemblée délibérante.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

## **9. OFFRE DE SERVICE DE LA CCPA RELATIVE AUX COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

La Communauté de Communes des Pyrénées Audoises (CCPA) envisage une nouvelle offre de services relative à la compétence eau et assainissement, destinée aux communes membres qui continuent de l'exercer. Elle a pour objectif d'accompagner les communes dans la gestion de plus en plus technique de leurs chantiers, de leurs ouvrages et de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement. Cette offre sera proposée sous la forme de prestations ponctuelles faisant l'objet d'un devis ou de conventions annuelles. Toute commune disposant d'une convention annuelle se verra appliquer un tarif préférentiel sur la tarification des prestations ponctuelles.

La commune de Belvis apprécie l'initiative de la CCPA et pourra envisager ultérieurement le conventionnement, toutefois dans un premier temps elle serait plutôt intéressée par les prestations à la demande sur devis. Quant aux types de prestations la commune serait plutôt concernée par de la main d'œuvre et la location de matériel comme dans le cadre de recherche de fuites par exemple.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

## **10. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION AEP BAS DU VILLAGE / LA GINESTE**

Le réseau de canalisation d'eau potable allant du bas du village jusqu'à La Gineste est vétuste et fuyard, aussi son renouvellement est à l'étude. Dans ce cadre nous allons déposer des dossiers de demande de subventions aussi élevées que possible et à l'ensemble des financeurs, le Département, l'Agence de l'Eau RMC et l'Etat. Ce projet a été estimé à 282 000€ HT.

**Approuvé à l'unanimité : 9 voix**

### **INFORMATIONS :**

- Dépôt de dossier de subvention pour la réalisation du Schéma directeur AEP (délibération au prochain CM)
- Préparation du dossier pour demande de subvention Fonds Vert en 2026 pour :
  - Changement de système chauffage au Petit Jardin
  - Passage en pompe à chaleur pilotable à distance pour les bureaux de la mairie
  - Pose de panneaux photovoltaïque en consommation collective
- Dépôt d'une demande préalable pour la modification de façade du Petit Jardin afin de créer une ouverture dédiée à l'entrée des 2 logements locatifs qui seront aménagés au 1er étage.

Monsieur le Maire lève la séance à 23H00.